

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 février 2022

CD20220214_3
id. 6150

Le 14 février 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme IUS, M. LOPEZ, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BESIERS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Sont absents :

M. ALBUGUES, M. BEQ, Mme DUCASSE

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE PROJET D'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2022

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de l'état de prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2022 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne (IMEP), tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

Il est rappelé que conformément à la délibération du 13 mars 2018, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'agence régionale de santé (ARS) Nouvelle Aquitaine. De ce fait, l'IMEP est tenu de présenter un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) en lieu et place de l'ancienne maquette budgétaire M22, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Ce document budgétaire pluriannuel déroge à la règle comptable de l'équilibre strict dépenses / recettes, et prévoit, conformément aux articles R.314-221 et suivants du code de l'action sociale et des familles, que l'état de prévisions de recettes et de dépenses doit satisfaire les conditions suivantes :

- 1 - L'état des prévisions de recettes et de dépenses tient compte des engagements prévus au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;
- 2 - En cas de situation financière dégradée, il intègre les mesures de redressement adaptées.
- 3 - Chacun des comptes de résultat prévisionnels respecte **l'équilibre réel** défini comme suit :
 - les produits de la tarification sont ceux notifiés ;
 - les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;
 - le remboursement de la dette en capital n'est pas couvert par le produit des emprunts, sauf dans le cas de renégociation de ceux-ci ;
 - la capacité d'autofinancement est suffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice ;
 - les recettes affectées sont employées à l'usage auquel elles sont prévues.

I – Présentation du projet d'état de prévisions de recettes et de dépenses 2022

Dans l'attente de la notification de la dotation annuelle 2022 de l'ARS et de l'affectation du résultat 2021, il est proposé aujourd'hui de se prononcer sur un état de prévisions de recettes et de dépenses 2022 « provisoire » permettant de voter les crédits nécessaires à la continuité du service.

Après la validation de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) en lieu et place du compte administratif, la reprise du résultat de l'exercice 2021 s'effectuera lors de la session du vote de la décision modificative où un état de prévisions de recettes et de dépenses « définitif » validé par l'ARS, sera alors présenté.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet d'état de prévisions de recettes et de dépenses 2022 s'élève à **2 676 550 € en dépenses et à 2 609 443 € en recettes.**

Le montant estimatif de la dotation annuelle 2022 attendu de l'Agence régionale de santé est évalué à 2 504 264 €.

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>
--

GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

<u>Compte 60</u>	<u>Achats et variation des stocks</u>	
Comptes 606	Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation principalement)	187 175 €
<u>Compte 61</u>	<u>Services extérieurs</u>	
Comptes 611	Prestations de services avec des entreprises.....	10 600 €
<u>Compte 62</u>	<u>Autres services extérieurs</u>	
Comptes 624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....	56 564 €
Comptes 625	Déplacements, missions et réceptions.....	2 500 €
Comptes 626	Frais postaux et frais de télécommunications.....	6 500 €
Compte 6288	Autres.....	48 850 €
	Sous-total des dépenses du groupe I.....	312 189 €

GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel

<u>Compte 622</u>	<u>Rémunération d'intermédiaires et honoraires</u>	11 700 €
<u>Compte 63</u>	<u>Impôts, taxes et versements assimilés</u>	52 571 €
<u>Compte 64</u>	<u>Charges de personnel.....</u>	2 048 519 €
	Sous-total des dépenses du groupe II.....	2 112 790 €

GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure

<u>Compte 61</u>	<u>Services extérieurs</u>	
Comptes 613	Locations.....	8 120 €
Comptes 615	Entretien et réparations.....	61 910 €
Comptes 618	Divers.....	1 290 €
<u>Compte 62</u>	<u>Autres services extérieurs</u>	
Compte 623	Publicité, publications, relations publiques.....	1 490 €
<u>Comptes 63</u>	<u>Impôts, taxes et versements assimilés</u>	1 900 €
<u>Compte 65</u>	<u>Autres charges de gestion courante</u>	
Comptes 657	Subventions.....	316 €
Comptes 658	Charges diverses de gestion courante.....	50 €
	<u>Opération d'ordre</u>	176 495 €
	Sous-total des dépenses du groupe III.....	251 571 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	2 676 550 €
--	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

Compte 73	<u>Dotations et produits de tarification</u>	
Compte 731218	Dotation globale – autres établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	2 504 264 €
Compte 733222	Prise en charge au titre de l'article L242-4 du code de l'action sociale et des familles (amendement CRETON, majeur handicapé).....	36 605 €
	Sous-total des recettes du groupe I.....	2 540 869 €

GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation

Compte 70	<u>Produits</u>	
Comptes 708	Produits des activités annexes.....	5 936 €
Compte 74	<u>Subventions d'exploitation</u>	
Compte 744	FCTVA	500 €
Compte 7481	Fonds pour l'emploi (temps partiel).....	9 200 €
Compte 7484	Aide à l'apprentissage.....	500 €
Compte 75	<u>Autres produits de gestion courante</u>	
Compte 754	Remboursements de frais.....	10 288 €
	Sous-total des recettes du groupe II.....	26 424 €

GROUPE III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables

Compte 77	<u>Produits exceptionnels</u>	
Compte 777	Quote-part des subventions d'investissement	15 150 €
Compte 78	<u>Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions</u>	27 000 €
	Sous-total des recettes du groupe III.....	42 150 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	2 609 443 €
Déficit prévisionnel 2022 (sans reprise des résultats).....	67 107 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet d'état de prévisions de recettes et de dépenses 2022 est en conformité avec le plan pluriannuel d'investissement et se présente comme suit **en investissement** :

<u>DEPENSES</u>		
<u>Compte 21</u>	<u>Immobilisations corporelles</u>	
Compte 2135	Installations générales, Aagencements, Aménagement des constructions <i>Installation pare-ballon école</i>	6 000 €
Compte 2154	Matériel <i>remplacement d'équipements sportifs, de lingerie, de l'atelier professionnel et acquisition de tests psychologiques</i>	17 800 €
Compte 2182	Matériel de transport <i>achat d'un bus</i>	80 000 €
Compte 2183	Matériel de bureau et informatique <i>renouvellement matériel de bureau et informatique</i>	4 500 €
Compte 2184	Mobilier <i>mobilier divers</i>	5 700 €
Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	4 000 €
<u>Compte 23</u>	<u>Travaux en cours</u>	
Compte 2313	Constructions en cours..... <i>études travaux de l'accessibilité et réfection de l'administration, solde aménagement zone de stationnement, menuiseries du bâtiment buanderie, toiture garage et ateliers bâtiment Travaux accessibilité I Sud</i>	475 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....		593 000 €

Le détail des investissements prévus à l'IMEP est présenté dans le plan pluriannuel d'investissements qui a fait l'objet d'un vote en séance le 3 avril 2019.

RECETTES

Total des recettes nouvellement inscrites	0 €
Capacité d'autofinancement (CAF) dégagée sur l'exercice	67 238 €
Prélèvement sur le fonds de roulement net global (FRNG)	525 762 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	593 000 €

II – Affectation des résultats :

Lors de la décision modificative 2022, les résultats de fonctionnement de 2021 feront l'objet d'une affectation. En effet, en gestion «état de prévisions de recettes et de dépenses», le résultat est repris dès l'exercice suivant, et non plus en N+2.

III – Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire :

Comme chaque année, l'IMEP de Tarn-et-Garonne propose de verser une subvention de fonctionnement à la coopérative scolaire de l'unité d'enseignement affiliée à l'association départementale OCCE (Office central de la coopération à l'école) des Landes.

Le montant de cette subvention pour l'année 2022 est fixée à **316 €**. Elle permettra de financer des livres et fournitures diverses en complément de ceux fournis par l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.314-221 et suivants,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, tel que susvisé, projet d'état de prévisionnel de recettes et de dépenses 2022 de l'institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan-Plage étant précisé que le niveau de vote des dépenses et des recettes de la section d'exploitation s'effectue par groupe ;
- Approuve l'attribution d'une subvention départementale de 316 € à l'association départementale de l'office central de la coopération à l'école des Landes et ratifie l'inscription des crédits correspondants sur l'article budgétaire 6578.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL